

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: Site ATLASANTE <contact@atlasante.fr>
Envoyé: lundi 27 décembre 2021 10:44
À: PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)
Objet: [Attestation de vaccination] Pass Sanitaire valide 7 jours après la vaccination de rappel

Bonjour,

Jusqu'à présent, les vaccinations de rang 3 (troisième dose ou rappel) sont valides dans le Pass Sanitaire dès le jour de l'injection, alors que les vaccinations de rang 1 et 2 sont valides 7 jours après.

Toutes les vaccinations réalisées **à partir du 22 décembre 2021 inclus** seront valides dans le Pass Sanitaire **7 jours après la date de l'injection**, quel que soit le rang vaccinal D1, D2, D3 ou D4, ce qui nécessite de continuer d'utiliser l'attestation de l'injection précédente une semaine de plus après la dernière injection.

En l'occurrence, le délai pour faire son rappel avant que le Pass Sanitaire soit désactivé est ajusté à 7 mois et 7 jours.

Par exemple :

- Une injection de rappel réalisée le 21 décembre active le Pass Sanitaire le jour-même, plus besoin donc de l'attestation de la précédente injection.
- Une injection de rappel réalisée le 22 décembre sera valide 7 jours après, par conséquent il faut continuer d'utiliser sa précédente attestation pendant ce laps de temps.

De nombreuses personnes récemment vaccinées réalisent après avoir quitté le centre de vaccination qu'il leur a été remis la synthèse et l'attestation de vaccination d'une autre personne, en lieu et place de celles qui les concernent.

Lors de la remise de la synthèse des informations de vaccination et de l'attestation certifiée de vaccination (incluant le QR Code pour intégration dans TousAntiCovid), je vous remercie par avance de bien vouloir informer la personne vaccinée de ce délai de 7 jours avant de pouvoir utiliser l'attestation de son injection de rappel dans son Pass Sanitaire, et de continuer à utiliser sa précédente attestation pendant ce laps de temps.

N'hésitez pas à afficher une note d'information à proximité de chaque poste de saisie Vaccin Covid, ainsi que de l'imprimante.

Vous remerciant par avance de votre participation,

Bien cordialement,

Patrick RIVIERE

Responsable Pôle SI – Task Force Vaccination